

MASTER PATRIMOINE ET MUSÉES
parcours JARDINS HISTORIQUES, PATRIMOINE ET PAYSAGE
2017 / 2018



école nationale supérieure
*d'architecture
de versailles*



PROGRAMME ET ORGANISATION DE LA FORMATION

L'enseignement se déroule sur une année. La pluridisciplinarité et l'appel aux experts les plus reconnus permettent à la pédagogie d'alterner les exposés théoriques (cours et séminaires), l'expérimentation sur le terrain (voyage d'étude, visites et travaux dirigés) et l'expérience d'un travail en équipe au contact de professionnels, notamment à travers un travail diplômant, qu'il prenne la forme d'un stage, d'un mémoire, ou d'une étude.

Cours : les cours sont répartis sur l'année au rythme de deux jours par quinzaine en fin de semaine.

Les enseignements sont obligatoires. Ils commencent début octobre et sont évalués par contrôle continu et examens finaux. Ils portent sur : • Histoire culturelle des parcs et jardins et de l'urbanisme, historiographie, analyse critique. • Politiques publiques et droit du patrimoine et de l'environnement. • Histoire et nouveaux enjeux du patrimoine et du paysage. • Stratégies et techniques d'intervention dans le patrimoine paysager. • Recherche et interprétation des sources, lectures et méthodes. • Pratique linguistique.

Séminaires : certains enseignements sont regroupés sur trois semaines de séminaire dont les contenus thématiques sont renouvelés chaque année.

Travaux dirigés : tout au long de l'année, les étudiants participent à des travaux dirigés collectifs sur le terrain.

Voyage d'étude : un voyage d'étude d'une semaine est organisé chaque année à l'étranger pour découvrir des patrimoines spécifiques et aussi échanger des expériences pratiques.

Stage / Mémoire / Etude : l'étudiant mène, tout au long de l'année, un travail qu'il choisit dans l'un de ces formats, en fonction de son parcours et de son projet professionnel. Le stage et le mémoire sont individuels. L'étude opérationnelle est plus souvent collective et fait l'objet d'une convention de partenariat avec l'acteur territorial qui en est le commanditaire.

DOUBLE CURSUS

Dans le cadre d'un parcours de double cursus (Master en architecture et Master Patrimoine et musées parcours JHPP), les étudiants des écoles d'architecture se voient proposer un accompagnement particulier permettant de combiner en synergie différents modules dans les deux cursus.

DIPLÔMES

Le diplôme est obtenu après la validation de l'ensemble des UE et la soutenance des travaux de fin d'étude mi-septembre. La mention est accréditée par le MESR.

RESPONSABILITÉ Georges Farhat (ENSA-V) ; Jean-François Cabestan (Université Paris 1)

EQUIPE PÉDAGOGIQUE Marie-Hélène Bénétière, Hervé Brunon, Jean-François Coulais, Stéphanie de Courtois, Georges Farhat, Philippe Guttinger, Jean-Philippe Garric, Denis Mirallié, Monique Mosser, Richard Sabatier.

RECRUTEMENT DES CANDIDATS

Cette formation est ouverte aux étudiants de niveau Master 1 (acquis) et aux diplômés des différentes disciplines qui peuvent être associées au travail sur le paysage : architecture, paysage, génie civil et rural (ingénieurs agronomes, forestiers, horticoles), histoire, histoire de l'art, archéologie, géographie, urbanisme, philosophie, etc. Par ailleurs, cette formation s'ouvre aux étudiants des écoles d'architecture souhaitant effectuer un double cursus. En outre, elle s'adresse aux personnels des diverses administrations ou associations concernées (Etat, collectivités territoriales, CAUE, etc.) possédant un niveau équivalent. Les étudiants étrangers ayant un diplôme de niveau comparable peuvent prétendre suivre cet enseignement s'ils peuvent attester d'un niveau B2 de maîtrise de la langue française. Quelques professionnels non diplômés pourront être admis à cette formation après examen de leur dossier par une commission d'habilitation ad hoc.

CANDIDATURES

- Création du dossier de candidature auprès de Paris 1 sur l'application *eCandidat* du 2 mai au 1^{er} juin 2017.

Lien : <https://ecandidat.univ-paris1.fr>

- Les oraux auront lieu, pour les admissibles, entre le 10 et le 20 juin 2017.

- Le processus de VAE étant distinct, contacter le secrétariat : grelleyf@versailles.archi.fr.

RENSEIGNEMENTS

François Grelley : Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles, 5 avenue de Sceaux, 78000 Versailles

Tél : 01 39 07 40 17 ; grelleyf@versailles.archi.fr

HISTOIRE CULTURELLE DES JARDINS ET DES PAYSAGES semestres I et II S3 UE1 HC1 : 8 ECTS, S4 UE1 HC2 : 5 ECTS

Objectifs • Donner à l'étudiant les bases de la connaissance de l'histoire des jardins et du paysage en France et dans le monde.

• Apporter, par l'intervention de différents spécialistes, des éclairages transversaux pour situer la discipline dans sa complexité et sa richesse. • Développer une approche globale des jardins et des paysages.

MÉTHODOLOGIE DE L'HISTOIRE DES JARDINS ET DES PAYSAGES CULTURELS semestre I S3 UE2 M : 5 ECTS

Objectifs Dans leurs dimensions à la fois esthétiques et techniques, sociales, urbaines et environnementales, ils requièrent pour leur approche et leur compréhension que soient croisées les méthodes de disciplines diverses et hétérogènes. Cette UE vise à familiariser les étudiants avec cette complexité méthodologique en leur apprenant à poser les questions pertinentes, interroger les bons interlocuteurs et recourir aux bons outils conceptuels et opératoires.

STAGE / MÉMOIRE / ÉTUDE OPÉRATIONNELLE semestre II S4 UE2 SME : 12 ECTS et **SOUTENANCE semestre II** (Stage / Mémoire / Étude opérationnelle) S4 UE2 SME : 4 ECTS

Objectifs L'un des axes majeurs de la formation réside dans l'apprentissage du diagnostic de situation et l'acquisition de la capacité à proposer des programmes d'intervention. Stage, Mémoire ou Etude opérationnelle, il s'agit de mettre l'étudiant en situation professionnelle, au contact avec un commanditaire, une collectivité territoriale ou tout simplement un site complexe. L'étudiant doit se perfectionner dans l'art de la présentation multimédia et de l'argumentation orale qu'il expérimente face à des jurys spécialisés, constitués des enseignants et de son éventuel maître de stage ou des commanditaires régulièrement réunis en comités de pilotage.

PATRIMOINE semestre I S3 UE2 P : 4 ECTS

Objectifs Par sa dimension éminemment vivante et évolutive, le jardin introduit à des problématiques complexes et interdépendantes, constitutives de l'espace et du temps de nos sociétés actuelles : patrimoine vivant, recomposition territoriale, identité locale, médiation sociale, espace public et représentations paysagères, environnement et développement durable. Le master professionnel a pour objectif de faire comprendre l'articulation de ces problématiques pour rendre possibles l'action et la création dans un contexte historique.

STRATÉGIES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION semestres I et II S3 UE1 ST1 : 8 ECTS, S4 UE1 ST2 : 5 ECTS

Objectifs À l'aide d'études de cas et de séances d'observation sur le terrain, d'une part, à travers des enseignements théoriques et des séminaires, de l'autre, l'étudiant appréhendera la réalité matérielle des opérations de conservation et d'intervention sur le patrimoine vivant des jardins et des paysages. Il se constituera une base d'outillage pratique et conceptuel propre à permettre son intégration dans des équipes chargées de sauvegarde, de mise en valeur ou de création. Il prendra aussi l'habitude du travail en équipe pluridisciplinaire

DROIT semestre I S3 UE2 D : 4 ECTS

Objectifs Introduire l'étudiant aux spécificités du droit français et européen du patrimoine et de l'environnement. Donner les outils et le cadre de référence, ainsi que des éléments de comparaison avec d'autres systèmes juridiques. Éléments sur l'évolution du droit du patrimoine et ses applications en termes de recherche historique sur les jardins et les paysages.

LANGUES S4 UE1 L : 5 ECTS

Objectifs Entretenir et améliorer, par la lecture et la rédaction, la connaissance et la pratique d'une langue étrangère déjà maîtrisée par l'étudiant, à travers la littérature technique du domaine spécifique des jardins et des paysages

UN DOMAINE D'INTERVENTION ORIGINAL ET COMPLEXE

Depuis une trentaine d'années, l'intérêt pour la connaissance, la protection, la programmation ou la restructuration des jardins historiques et l'intervention dans des paysages culturels ne cesse de croître. Cela se fait aussi bien auprès d'un public de plus en plus large que dans la conscience des responsables politiques et des acteurs de l'urbanisme. Ce patrimoine spécifique doit être appréhendé dans toute sa complexité, selon les trois registres fondamentaux que sont l'histoire culturelle, les techniques et savoir-faire, et un corpus juridique en pleine évolution. Jardins et paysages, formes de création qui conjuguent nature et culture, ne relèvent pas de la conception traditionnelle d'un patrimoine pensé comme immuable. Ils mettent en œuvre des matériaux vivants, des processus naturels, des pratiques humaines changeantes. Ils possèdent une dimension transitoire.

Penser et organiser leur continuité constitue un enjeu difficile pour lequel il est nécessaire d'accumuler des expériences et de construire de nouvelles approches. La demande d'intervention en matière de jardins historiques et de paysages culturels invite à réfléchir sur la permanence des structures significatives de l'espace, à comprendre les processus évolutifs qui en produisent les formes, à explorer les ruptures et les continuités que l'histoire impose à l'espace anthropisé.

A l'image des jardins et paysages sans cesse en mouvement, le Master Patrimoine et musées parcoure Jardins historiques, patrimoine et paysage propose une formation qui évolue. Il développe une réflexion sur la grande dimension, l'identité territoriale et le rapport entre infrastructures, patrimoine et paysage. L'épistémologie même du paysage tout comme le développement durable et ses enjeux socioculturels et politiques se retrouvent au cœur de ses préoccupations, et font chaque année l'objet d'un séminaire particulier.

DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS À FORMER

L'intérêt étant de plus en plus vif pour le patrimoine des parcs et jardins, pour les paysages culturels ainsi que pour le traitement des espaces publics en étroite relation avec des problématiques d'échelle territoriale, il est nécessaire de former les acteurs futurs, capables d'intervenir sur des lieux à protéger et mettre en valeur selon une perspective dynamique, critique et créative. Peu de professionnels ou futurs professionnels sont formés à ces pratiques. Cet enseignement doit donc ouvrir aux emplois proposés par les différents services de l'Etat et des collectivités locales, les associations préoccupées de questions et de gestion patrimoniales, les agences et bureaux d'études d'architectes, de paysagistes et d'ingénieurs. Il doit permettre aux futurs professionnels libéraux d'être mieux à même de résoudre les problèmes qui leur sont posés. Il est aussi ouvert à tous ceux qui cherchent à approfondir leurs connaissances dans ce domaine spécifique dans le but de développer une démarche professionnelle originale.



énsa-v

5, avenue de Sceaux
BP 20674-78006 Versailles Cedex
tél. 33 (0)1 39 07 40 00
fax 33 (0)1 39 07 40 99
ensav@versailles.archi.fr
www.versailles.archi.fr

